

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**Lycée de la Mare CARREE
Rue de la Mare CARREE
77552 MOISSY CRAMAYEL**

**Travaux de façades et connexes
au Lycée de la Mare CARREE,
rue de la Mare CARREE
77552 MOISSY CRAMAYEL**

N° de marché TMP/105181

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

Lycée de la Mare CARREE à MOISSY CRAMAYEL

Objet du marché :

Travaux de ravalement et travaux connexes au Lycée de la Mare CARREE au Lycée de la Mare CARREE à MOISSY CRAMAYEL

Date :

Montant :€HT

Imputation budgétaire :

Chapitre 902 – Enseignement
Rubrique 222 – Lycées publics
Programme 5



MARCHE PUBLIC passé sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Maîtrise d'œuvre :

Cabinet TEOCALLI
366Ter rue de Vaugirard 75 015 PARIS
Représenté par Mme Laure VAN DE WALLE,
Tel : 01.43.91.00.82 / Port: 06.60.40.68.38 / EMAIL : lvdw@teocalli.eu

Maître d'Ouvrage :

Monsieur Le Proviseur proviseur du lycée de la Mare CARREE Telephone : 01 54 13 44 15

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Monsieur Le Proviseur proviseur du lycée de la Mare CARREE Telephone : 01 54 13 44 15

Ordonnateur :

Monsieur Le Proviseur proviseur du lycée de la Mare CARREE Telephone : 01 54 13 44 15

Comptable public assignataire des paiements :

Madame CADENET, gestionnaire Comptable du lycée de la Mare CARREE
Telephone : 01 54 13 44 15

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : CONTRACTANT(S)	4
ARTICLE 2 : PRIX	5
ARTICLE 3 : DELAIS	7
ARTICLE 4 : PAIEMENT	7

ARTICLE 1 : CONTRACTANT(S)

Nom, prénom et qualité du signataire :

M

Adresse professionnelle et téléphone :

.....

- agissant pour mon propre compte¹ ;
- agissant pour le compte de la société² :

.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du .../.../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et des pièces constitutives du marché mentionnées en son article 2,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 44 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Je m'**ENGAGE** ou j'**ENGAGE** le groupement dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

ARTICLE 2 : PRIX

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.4 du C.C.A.P.

Unité Monétaire : Euro

Les travaux concernés par cet acte d'engagement seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

LOT 01 : Travaux TCE:

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de%) :Euros
- Montant TTC : Euros
- Soit en lettres :
-

Aucune variante, ne sont autorisées

Dans le cadre d'un groupement d'entreprises, le tableau ci-après est à remplir obligatoirement, indiquant la nature et le montant des prestations réalisées par co-traitant :

Entreprise	Nature de la prestation	Montant HT	Montant TTC
.....
.....
.....
.....

- **Dans le cadre d'une sous-traitance,**

**Travaux de façades et travaux connexes
au Lycée dela mare CARREE à MOISSY CRAMAYEL**

Les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de%) : Euros
- Montant TTC : Euros
- Soit en lettres :
.....
.....

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
.....
.....
.....
.....

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder est ainsi de Euros T.T.C. soit en lettres
.....
.....

ARTICLE 3 : DELAIS

Le délai d'exécution cumulé des travaux est de 2 mois, la période de préparation de chantier de 1 mois n'étant pas incluse dans le délai d'exécution.

Le délai d'exécution de chacune des deux périodes court à compter de la date fixée par son ordre de service respectif prescrivant le commencement des travaux.

Toutefois, durant la période de préparation du chantier, un planning sera défini et validé par le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre et les entreprises.

Ce planning deviendra contractuel une fois notifié, et devra respecter le délai global d'exécution (préparation incluse).

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Numéro de compte :
Etablissement :
Adresse :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Numéro de compte :
Etablissement :
Adresse :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Numéro de compte :
Etablissement :
Adresse :

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Conformément à l'article 5.2 du C.C.A.P. la ou les entreprises ci-après désignées :

.....
.....

**Travaux de façades et travaux connexes
au Lycée dela mare CARREE à MOISSY CRAMAYEL**

- refusent⁵ de percevoir l'avance.
 ne refusent pas de percevoir l'avance.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des 'interdictions découlant de l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

Signature de l'entrepreneur & cachet

A

Porter la mention manuscrite

Le

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir

**Signature de la personne ayant reçu
délégation**

acte d'engagement

A

Monsieur le Proviseur de L'établissement,

Le

⁵ Cocher la case correspondant à votre situation